COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION DES ARS
24 novembre 2026

ORDRE DU JOUR

1/ Déclaration préalable UNSA

2/ Rapport social unique 2025 des ARS (RSU)

3/ Projet de loi de finances 2027 et moyens des ARS

4/ Transposition des nouvelles qualifications UCANSS

5/ Environnement numérique des ministères sociaux

6/ Projet de réforme de la communication de l'Etat

Le CNC était présidé par **Madame MAGNANT,** Secrétaire Générale des Ministères sociaux (SGMAS), assistée des équipes de la DRHM.

1/ Déclaration préalable UNSA

A l'occasion de ce dernier CNC de la mandature qui s'achève (2020-2026), l'**UNSA** a souhaité saluer l'ensemble des participants qui ont contribué à alimenter le dialogue social au sein du réseau des ARS, dans des conditions qui n'ont cependant pas toujours été facilitées, notamment par les représentants du ministère.

Ces remerciements concernent aussi bien nos collègues des autres organisations syndicales que les représentants des directions d'administration centrale, quand ces dernières ont parfois bien voulu faire preuve de transparence et d'écoute.

Nous avons rappelé à cette occasion le contexte de création des ARS en 2010 et la dégradation de leurs moyens de fonctionnement depuis 2024, ainsi que leur remise en cause récente au niveau national. Dans ce contexte politique incertain, l'**UNSA** continuera fermement de défendre les intérêts des agents publics et privés des ARS.

Vous trouverez le texte intégral de notre déclaration préalable
Sur notre site internet au lien suivant :

www.federation-unsa-sante-cohesion-sociale.fr

2/ Rapport social unique 2025 du réseau des ARS

- Le rapport social unique 2025 (RSU) offre une photographie détaillée des ARS, dont l'effectif total comprend **8.413 personnes physiques**, soit 8.286,43 ETPT. Les agents de droit public représentent 78% (6.582) et les agents de droit privé issus des organismes sociaux représentent 18% (1.513)

- Parmi les 6.582 agents de droit public, les fonctionnaires représentent 62% et les agents contractuels représentent 38%. Les dépenses totales de personnel des ARS atteignent **695M€** en 2025

  ⇨ L'**UNSA** note que les effectifs exécutés dans les ARS sont passés de 8.195,3 ETPT en 2023 à 7.965,4 en 2025, soit une baisse de **230 ETPT**

  ⇨ L'**UNSA** n'a eu de cesse de dénoncer ces baisses d'effectifs et leurs conséquences, à la fois sur la mise en œuvre des missions comme sur les conditions de travail des collègues

3/ Projet de loi de finances 2027 et moyens des ARS

- Les moyens de financement 2027 des ARS sont présentés par la Direction des finances, des achats et services (DFAS). Le PLF prévoit une subvention pour charge de service public (SCSP) de **611M€**, en légère hausse de 0.14% par rapport à 2026 mais la contribution de l'assurance maladie qui s'élève à **182.741.866€** (CAM) est en baisse de 0.23%. Au total, le financement 2027 du réseau des ARS apparaît globalement stable (+0.06%)

- La SCSP 2027 doit permettre le financement de la hausse du CAS Pension 2026 et le Glissement Vieillesse Technicité lié à la masse salariale (GVT), ainsi que le financement des injonctions de soins thérapeutiques. En revanche, l'évolution des ressources du réseau des ARS ne tient pas compte de l'inflation

- Le plafond d'emploi 2027 du réseau des ARS est fixé à **7.959 ETPT**, soit une baisse de 155 ETPT, pour la seconde année consécutive

  ⇨ L'**UNSA** note un décalage entre les plafonds d'emplois théoriques notifiés par le ministère et la réalité des effectifs dans les ARS, qui ont procédé depuis 2024 à de nombreuses suppressions d'emplois. Le sujet de l'adéquation missions/moyens devient donc une urgence à prendre en compte

4/ Transposition des nouvelles qualifications UCANSS

- Cette réforme est applicable depuis le 1er janvier 2025 et concerne trois catégories d'agents : employés et cadres, agents de direction et praticiens conseils. La campagne de transposition est achevée dans l'ensemble des ARS. Les employés et cadres ont bénéficié de trois points de compétence automatiquement dans le cadre de cette réforme

- 1.559 agents sont concernés dans les ARS, dont 1.389 employés et cadres, 91 praticiens conseils et 79 agents de direction. L'impact financier global de cette réforme atteint 1.144.663€ (charges comprises) et représente un impact moyen annuel de 734€ par agent

- 285 entretiens explicatifs à la demande des agents ont été recensés dans les ARS, qui ont abouti à 35 modifications de cotation, 6 changements de niveau, 11 modifications concernant des emplois repérés et 222 situations sans modification à l'issue de l'entretien. Le SGMAS indique également 115 recours recensés à ce jour, dont 46 qui n'ont pas abouti (maintien du positionnement)

5/ Environnement numérique des MSO

- La DNUM présente les étapes d'évolution de l'environnement numérique de travail des agents, qui concernent l'IA générative agent, les outils de visioconférence et de messagerie instantanée et enfin un bouquet de solutions en cours d'étude (partage de fichiers, sites collaboratifs ou de communication), afin de remplacer les outils MICROSOFT dans le cadre de l'objectif gouvernemental de souveraineté numérique

- L'IA générative agent va se déployer avec PLIAGE en remplacement de COPILOT. L'accompagnement au changement et les formations sont en cours avec 50 référents formés (DAC / DREETS / ARS) et 1.000 agents sensibilisés

- En prévision du remplacement des outils actuels de type TEAMS et ZOOM, la DNUM procède également au déploiement des outils VISIO et TCHAP (messagerie instantanée). Environ 1.700 agents ont été formés et l'accompagnement se poursuit en 2026

⇨ L'**UNSA** réitère son attachement à la mise en œuvre de solutions numériques souveraines mais s'interroge sur le calendrier de déploiement de ces outils, ainsi que le besoin d'accompagnement afin de faire face au risque de fracture numérique au sein des ARS

6/ Projet de réforme de la communication de l'Etat

- La réforme de l'organisation de la communication de l'Etat s'appuie sur une instruction du 15 décembre 2025 et une circulaire du 25 août 2026, à partir du constat d'une hausse des coûts et d'une dilution de la parole gouvernementale

- Cinq objectifs sont recherchés : clarification des rôles, mutualisation des ressources, sobriété et transparence, interministérialité et territorialisation et parole publique plus efficiente

- Une nomenclature budgétaire unique sera créée et les directions de la communication des ministères (DICOM) deviendront les pivots de la communication de l'Etat ainsi que les chefs de file ministériels

- Au niveau local, des bureaux uniques chargés de la communication seront créés avec redéploiement d'ETP vers les préfectures de département

- Des scénarios seront proposés et suivis d'arbitrages du Premier ministre en décembre 2026 avec un déploiement au 1er janvier 2027

- La DICOM des ministères sociaux va renforcer ses moyens de coordination et d'animation de réseau, se doter d'un département chargé des relations avec la presse et élargir sa communication de crise aux secteurs travail et solidarités

⇨ L'**UNSA** a souhaité connaître l'impact de cette réforme sur les services de communication des ARS mais à ce stade, la complémentarité entre échelons régionaux et départementaux n'a pas encore été pleinement définie

Représentants UNSA au CNC des ARS		
Titulaires		
Emmanuelle SANGNIER	Technicienne sanitaire	ARS Pays-de-Loire
Stéphane BERNARD	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	ARS Ile-de-France
Thierry MATHIEU	Médecin inspecteur de santé publique	ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Florence LEPAGNOL	Pharmacienne inspectrice de santé publique	ARS Ile-de-France
Samuel MOOTHEN	Technicien sanitaire	ARS La Réunion
Suppléants		
Thierry FOUERE	Médecin inspecteur de santé publique	ARS Mayotte
Vincent CAMPANO	Attaché d'administration de l'Etat	ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Vanessa LORTO	Attachée d'administration de l'Etat	ARS Martinique
Carole MORLAN SALESSE	Pharmacienne inspectrice de santé publique	ARS Occitanie
Hafida MEZROUI	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale	ARS Ile-de-France

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE
Ministère de la Santé et de la prévention
14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07
Mail : syndicat-unsa-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr
https://federation-unsa-sante-cohesion-sociale.fr/





Modalités de communication de nos messages

Vous êtes destinataire de ce message à portée syndicale conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 4 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information dans la fonction publique de l'Etat.

La liberté d'accepter ou de refuser un message électronique syndical doit pouvoir s'exercer à tout moment. En cas de refus, vous avez librement la possibilité de rendre nos messages indésirables directement depuis votre messagerie électronique.